

Les formations des enseignants en santé et sécurité au travail



es&st



enseigner la santé & sécurité au travail



En

France les salariés de moins de 25 ans ne représentent que 8,5% des effectifs mais totalisent près de 21,6% des accidents, ce qui représente donc pour cette tranche d'âge un nombre d'accidents 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale.

Ces chiffres indiquent que les jeunes sont insuffisamment préparés à travailler en sécurité.

De plus, l'évolution technologique et organisationnelle des entreprises rend les risques plus complexes à identifier.

Enfin, l'augmentation du travail précaire concerne principalement les jeunes salariés.

Aujourd'hui, ni l'École ni l'Entreprise n'ont conscience, et a fortiori, ne prennent en compte l'écart grandissant entre situations d'apprentissage de plus en plus sûres et situations professionnelles de plus en plus conditionnées par la concurrence et la productivité. On assistait depuis 30 ans à une forte baisse du nombre d'actifs jeunes (âgés de 15 à 24 ans), moins de 2,5 millions en 2001 contre 4,5 millions en 1968. Cependant, cette tendance semble s'inverser depuis 1998.

- Des situations d'apprentissage de plus en plus sûres.

Le décalage entre l'École et l'Entreprise s'est creusé au cours de ces 10 dernières années : dans son rapport 2002, l'Observatoire National de la Sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur (ONS) mentionne que seulement 13% des accidents en lycée surviennent dans les ateliers.

Ceci s'explique par :

- le caractère pédagogique de situations non liées à la production
- la mise en conformité des équipements depuis 1993
- la création, dans les établissements, d'instances et de fonctions directement liées à l'Hygiène et à la Sécurité (CHS, IHS)
- la formation des enseignants à l'ESST.

- Des situations professionnelles de plus en plus précaires :

Leurs difficultés d'accès à l'emploi fragilisent la santé au travail des jeunes : les moins de 25 ans sont les premiers affectés par les fluctuations du chômage qui les prédisposent à accepter toutes formes d'emplois précaires (intérim, CDD, temps partiel imposé,...). Si la sécurité en entreprise s'est améliorée ces dernières années, les nouvelles organisations du travail (polyvalence, optimisation de la productivité, flux tendus,...) ne permettent plus toujours d'accueillir un jeune salarié dans de bonnes conditions. Le cas des jeunes sous contrat d'apprentissage illustre bien cet état des lieux :

ils ne représentent que 1,2% des salariés mais totalisent 3,3% des accidents avec arrêt.

Les compétences des jeunes en Santé et Sécurité au Travail sont aujourd'hui un élément déterminant de leur relation avec l'entreprise.

Et aider les jeunes à les développer dans de bonnes conditions devient un enjeu majeur de la formation professionnelle initiale.

La rectrice,
Sylvie Fauchoux



Quels objectifs de formation ?

Former des professeurs capables :

- d'intégrer la maîtrise des risques professionnels dans les enseignements,
- de transférer les compétences en santé & sécurité au travail inscrites dans les référentiels des diplômes.

pour « Faire de chaque titulaire d'un diplôme professionnel un acteur de sa situation de travail avec des objectifs de sécurité, de santé et d'efficacité au travail ».

Qui peut se former ?

- tout personnel enseignant de l'enseignement professionnel ou technologique de l'éducation nationale,
- les futurs formateurs (SST, PRAP, CACES, PROE, TH, RB).

SST : Sauveteur Secouriste du Travail

PRAP : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

PROE : Prévention des Risques d'Origine Electrique

TH : Travail en Hauteur

RB : Prévention du Risque Biologique

Quels contenus de formation ?

D'une durée de 18 heures dont 1/2 journée en entreprise

- sensibiliser les enseignants à la sur-accidentalité des jeunes au travail,
- maîtriser l'approche par les risques : identification – évaluation – suppression des risques,
- intégrer les approches complémentaires (démarche ergonomique, analyse d'accident...),
- observer une situation réelle en entreprise :
 - identifier les risques,
 - proposer des solutions,
- appréhender le contexte humain, social, juridique et économique et les responsabilités de l'enseignant.

Formateurs académiques :

Rémy GAUCHOT (remy.gauchot@ac-dijon.fr)

Marie-Claude RELIN (marie-claude.relin@ac-dijon.fr)

Frédéric ROUSSEAU (frederic.rousseau@ac-dijon.fr)

Paul SIERRA MORENO (paul.sierra-moreno@ac-dijon.fr)



Sauveteur Secouriste du Travail SST

Quels objectifs de formation ?

Former des formateurs sauveteurs-secouristes du travail capables de former et évaluer des élèves et étudiants en sauvetage-secourisme du travail, maintenir et actualiser leurs compétences.

Mettre en application des compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

Qui peut former au sauvetage secourisme du travail ?

Tout personnel enseignant ou personnel infirmier de l'éducation nationale.

Quels contenus de formation ?

Niveaux de formation	Objectifs	Formations
<u>Formateur- Sauveteur Secouriste du Travail</u>	<ul style="list-style-type: none"> Former et évaluer des sauveteurs secouristes du travail de base particulièrement ceux intervenant en CAP et en bac pro (conformément aux programmes de Prévention Santé Environnement). Maintenir et actualiser leurs compétences. 	<p><u>Pré requis :</u> être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et à jour dans ses connaissances ou avoir suivi l'unité d'enseignement Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (depuis moins de 2 ans) et justifier d'une formation Pré Requis en Prévention.</p> <p><u>Durée de la formation :</u> 48 heures minimum, y compris le contrôle de l'aptitude pédagogique des formateurs. (2 x 4 journées de 6 h).</p>
<u>Sauveteur- Secouriste du Travail</u>	<p>Intervenir efficacement face à une situation d'accident dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.</p> <p>Mettre en application des compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.</p>	<p><u>Conditions :</u> Aucune condition.</p> <p><u>Durée de la formation :</u> 12 heures (plus éventuellement 2 heures pour l'étude des risques spécifiques).</p>

Formateurs académiques :

Sébastien IANNELLA (sebastien.iannella @ac-dijon.fr)
 Béatrice LOISEAU (bloiseau1 @ac-dijon.fr)
 Paul SIERRA MORENO (paul.sierra-moreno@ac-dijon.fr)



Prévention des risques liés à l'activité physique en milieu professionnel (Industrie Bâtiment Commerce) PRAP IBC

Quels objectifs de formation ?

Etre capable de former des élèves ou des étudiants futurs acteurs de la prévention des risques liés à l'activité physique dans l'environnement de travail.

Former des acteurs de prévention en matière d'évaluation des risques liés à l'activité physique en milieu professionnel.

Qui peut se former ?

Tout personnel enseignant de l'éducation nationale.

Quels contenus de formation ?

Niveaux de formation	Objectifs	Formations
<u>Formation de base</u>	Acquérir les compétences permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans le futur environnement de travail.	<p><u>Conditions :</u></p> <p>être en bonne condition physique.</p> <p><u>Durée de la formation :</u> 12 heures de formation (éventuellement pluridisciplinaire) organisées sur 2 jours.</p>
<u>Formateur</u>	Faire acquérir aux élèves et étudiants les compétences leur permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur environnement de travail.	<p><u>Conditions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - être titulaire des certificats PRAP, ayant les capacités physiques nécessaires pour effectuer les techniques de manutention manuelle inscrites au programme. - justifier d'une formation en PRP. <p><u>Durée de la formation :</u></p> <p>stage de 4 jours (1 fois 1 journée + 1 fois 3 jours).</p> <p>recyclage : 1 jour par an.</p>

Formateurs académiques :

Véronique BON (veronique.bon@ac-dijon.fr)

Marilyn DUCHAMP (marilyn.duchamp@ac-dijon.fr)



Prévention des risques liés à l'activité physique en milieu professionnel PRAP 2S

Quels objectifs de formation ?

Être capables de former des élèves ou des étudiants futurs acteurs de la prévention des risques liés à l'activité physique dans l'environnement de travail.

Former des acteurs de prévention en matière d'évaluation des risques liés à l'activité physique en milieu professionnel du secteur médico-social.

Qui peut se former ?

Tout personnel enseignant de l'éducation nationale.

Quels contenus de formation ?

Niveaux de formation	Objectifs	Formations
<u>Formation de base</u>	Acquérir les compétences permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans le futur environnement de travail.	<p><u>Conditions :</u></p> <p>être en bonne condition physique.</p> <p><u>Durée de la formation :</u></p> <p>24 heures.</p>
<u>Formateur</u>	Faire acquérir aux élèves et étudiants les compétences leur permettant d'être acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans leur environnement de travail.	<p><u>Conditions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - être titulaire des certificats PRAP, ayant les capacités physiques nécessaires pour effectuer les techniques de manutention manuelle inscrites au programme. - justifier d'une formation en PRP. <p><u>Durée de la formation :</u></p> <p>stage de 5 jours.</p> <p>Recyclage : 1 jour par an.</p>

Formateur académique :

Pascale VERMOREL : (pascale.vermorel@gmail.com)



Prévention des Risques Biologiques

RB

Quels objectifs de formation ?

Sensibiliser les professeurs des filières technologiques et professionnelles à la démarche de prévention et d'analyse du risque.

Actualiser les pratiques de prévention des risques biologiques et autres risques majeurs liés aux situations d'apprentissages et/ou professionnelles.

Qui peut former à la prévention ?

Tout personnel enseignant ou personnel technique de laboratoire de l'éducation nationale.

Quels contenus de formation ?

Formations	Formations
<u>Conditions</u>	<p>Être professeur ou personnel technique :</p> <p><u>En lycée technologique, dans les formations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sciences et technologies de laboratoire, - Biologie - Génie biologique. <p><u>En lycée professionnel, dans les diplômes des filières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Médico-sociale et paramédicale (Diplôme d'état d'aide-soignant, CAP petite enfance, CAP assistant technique en milieu familial et collectif, Bac pro accompagnement, soins et services à la personne), - des soins à la personne (diplômes de la coiffure et de l'esthétique), - de l'hygiène et de la propreté (bac pro hygiène et environnement), - des bio-industries et services aux collectivités (bac pro bio-industrie de transformation, CAP Agent polyvalent de restauration).
<u>Durée</u>	<p>Formation initiale : 6h</p> <p>Module d'approfondissement : 6 h</p>

Formateurs académiques :

Danièle ROBERT (danièle.robert@ac-dijon.fr)
Paul SIERRA- MORENO (paul.sierra-moreno@ac-dijon.fr)



Prévention des Risques d'Origine Électrique P.R.O.É.

Nouvelle réglementation

Quels objectifs de formation ?

Former des professeurs capables d'enseigner la Prévention des Risques d'Origine Électrique prévue dans les référentiels de formation pour les sections et niveaux concernés, dans le but d'effectuer la préparation à l'Habilitation Électrique. Conformément à la norme NFC - 18-510 mise en vigueur à compter du 05/05/2012 (JORF). Le référentiel de formation à la PROÉ version juin 2013 est disponible sur le site ES&ST rubrique PROÉ.

Qui peut former à la prévention ?

Tout personnel enseignant de l'éducation nationale.

Quels contenus de formation ?

Les formations sont dispensées dans un établissement ressource, par une équipe de formateurs répartis par bassin.

Niveaux de formation	Objectifs	Formations
<u>Base</u> <u>En fonction des</u> <u>spécialités, sections et</u> <u>des niveaux</u>	Mettre en œuvre des mesures de prévention d'origine électrique.	<u>Durée de la formation :</u> 1 à 2 jours En fonction du niveau préparé.
<u>Formateur</u>	Animer les formations de prévention des risques d'origine électrique.	- Justifier d'une formation en PRP. <u>Durée de la formation :</u> 3 jours <u>Recyclage :</u> Tous les 3 à 5 ans

Formateur académique :

Contactez le correspondant académique qui vous communiquera les coordonnées du formateur de bassin :
Thierry LARIVE (thierry.larive@ac-dijon.fr)



Travail en hauteur Recommandations 408

Quels objectifs de formation ?

Former des formateurs ayant des compétences en Prévention des risques liés au montage, à la réception, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied.

Former des acteurs de prévention en matière de montage et démontage en sécurité des différents types d'échafaudages de pied et d'utilisation et contrôle des éléments de sécurité (Harnais, Echelles, PIR, PIRL).

Qui peut se former ?

Tout personnel enseignant de l'éducation nationale dans les sections du bâtiment et travaux publics.

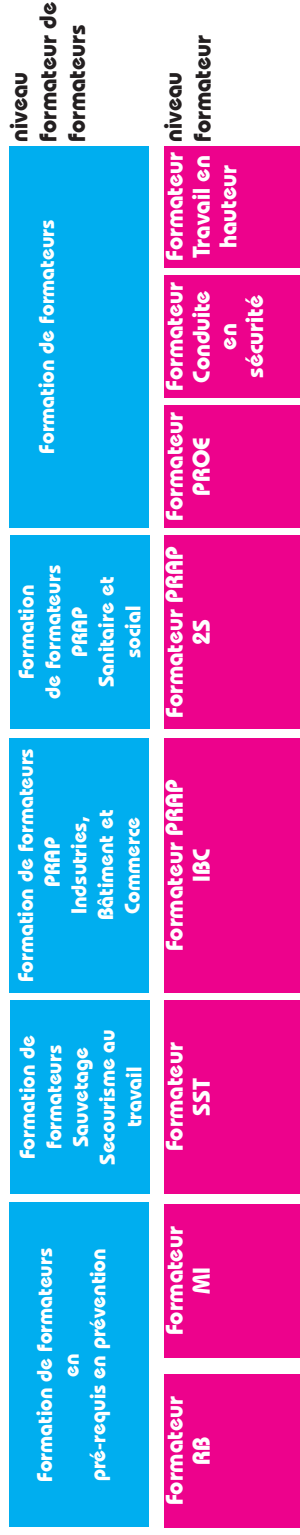
Quels contenus de formation ?

Niveaux de formation	Objectifs	Formations
<u>Utilisateur</u> <u>Annexe 5</u> <u>R 408</u>	Accéder, circuler et travailler en sécurité sur l'échafaudage.	<u>Durée de la formation :</u> 6 heures
<u>Monteur et utilisateur</u> <u>Annexes 3 et 5</u> <u>R 408</u>	Monter, démonter un échafaudage en sécurité. Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage. Maintenir l'échafaudage en sécurité. Signaler les situations dangereuses.	<u>Durée de la formation :</u> 18 heures
<u>Moniteur</u> <u>Annexes 3,4, et 5</u> <u>R 408</u>	Former les utilisateurs d'échafaudage à son montage, démontage, réception et utilisation suivant les recommandations 408. Dispenser la formation de base.	- Justifier d'une formation aux Pré Requis en Prévention. <u>Durée de la formation :</u> 24 heures

Formateurs académiques :

Ludovic LADUREE (Ludovic.Laduree@ac-dijon.fr)
Philippe LAINE (Philippe.Laine@ac-dijon.fr)

La formation en santé et sécurité au travail



Les pré-requis en prévention sont nécessaires aux enseignants et formateurs :
 - qui préparent les élèves à un diplôme intégrant la santé et la sécurité au travail
 - qui assurent des formations certificatives (SST, PRAP, CACES, etc.)



- PRAP : Pré-requis en prévention
- MI : maintenance industrielle
- SST : sauveteur secouriste du travail
- PRAP : prévention des risques liés à l'activité physique
 - IBC : industrie, bâtiment, commerce
 - 2S : sanitaire et social
- CACES : certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
- PROE : prévention des risques d'origine électrique
- RB : prévention du risque biologique

- formations nationales (dispensées ou encadrées par l'INRS)
- **formations régionales ou académiques**
- formations transversales en PRAP
- formations de basess

SOMMAIRE

- Fiche 1** **Prévention des risques professionnels
PRP**
- Fiche 2** **Sauveteur secourisme du travail
SST**
- Fiche 3** **Prévention des risques liés à l'activité physique en
milieu professionnel
(Industrie Bâtiment Commerce)
PRAP IBC**
- Fiche 4** **Prévention des risques liés à l'activité physique en
milieu professionnel
PRAP 2S**
- Fiche 5** **Prévention des Risques Biologiques
RB**
- Fiche 6** **Prévention des Risques d'Origine Electrique
P.R.O.É.**
- Fiche 7** **Travail en hauteur Recommandations 408**
- Fiche 8** **Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des
chariots automoteurs de manutention
Recommandation R389
CACES**